

## DÉLIBÉRATION Comité syndical du 17 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° DCS2026-026

Objet : Adoption du Budget supplémentaire du Budget annexe « Centrale d'achat » pour 2026

Le dix-sept juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

**Date de la convocation transmise par le Président : 10 juin 2026**

**Nombre de délégués en exercice : 47**

**Nombre de délégués présents : 23**

**Nombre de délégués représentés : 11**

**QUORUM** : 47 délégués en exercice représentant 123 voix, soit un quorum de 61,5 voix

**QUORUM pour la présente délibération** : 23 délégués présents +11 pouvoirs correspondant à 97,33 voix

### **PRESENTS :**

Délégués du Département : LAVENKA Olivier, Président, GOUHOURY Pascal.

Délégués de la Région : AVOND Angela.

Délégués des EPCI : ATRIDE Edie, BAPTIST Philippe, BEAUVAIS Bernadette, BELLIOU Jean-Claude, BOUSEZ Alexandre, CHOMAUDON Éric, CHONION Jean-Paul, DEHELLY Antoine, FOURNIER Pascal, GARCIA ROBIN Jean-Paul, GAVARD Nadine, GENEVIÈVE Gérard, GRIMONT Éric, HÉLIE Jean, PÉRIGAUULT Isabelle, PEUTOT Christian, POIREAU Julien, SAOÛT Louis, SENSI Philippe, VAMBRE Christophe.

### **REPRESENTES :**

Délégués du Département :

THOBOR Virginie a donné pouvoir à GOUHOURY Pascal.

Délégués de la Région :

BATTAIL Gilles a donné pouvoir à AVOND Angela.

Délégués des EPCI :

BACHELET Stéphane a donné pouvoir à PÉRIGAUULT Isabelle.

COULOUMY Christophe a donné pouvoir à BAPTIST Philippe.

JABUT Stéphane a donné pouvoir à BELLIOU Jean-Claude.

PARISY Anne a donné pouvoir à GAVARD Nadine.

PECHARMAN Jean-Luc a donné pouvoir à SAOÛT Louis.

PRISÉ Stéphanie a donné pouvoir à POIREAU Julien.

PROST Emmanuel a donné pouvoir à SENSI Philippe.

ROUSSEAU Michael a donné pouvoir à GRIMONT Éric.

VIVET Emmanuel a donné pouvoir à FOURNIER Pascal.

**SECRETARE DE SEANCE** : PÉRIGAUULT Isabelle.

## Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n° DSC2025-022 du Comité syndical du 15 octobre 2025, prenant acte des orientations budgétaires pour 2026,*

*Vu la délibération n° DSC2025-032 du 10 décembre 2025 portant approbation du budget primitif du budget annexe « Centrale d'achat » pour 2026,*

*Vu la délibération n° DSC2026-017 du 17 juin portant approbation du Compte Financier Unique et affectation du résultat du budget annexe « Centrale d'achat » pour 2025,*

*Vu l'avis favorable de la Commission des finances, réunie le 5 juin 2026,*

*Vu le rapport DCS2026-026,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (97,33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION).**

**APPROUVE** le Budget Supplémentaire du budget annexe « centrale d'achat » de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2026, présenté par le Président, en décidant que les crédits admis à ce Budget Primitif sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire de chacune des sections d'exploitation et d'investissement.

Le détail des crédits budgétaires 2026 par chapitre sont les suivants :

### EXPLOITATION

Chap.	Désignation	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	BP+BS
	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>1 621,75 €</b>	<b>11 621,75 €</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00 €	1 621,75 €	11 621,75 €
	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>1 621,75 €</b>	<b>11 621,75 €</b>
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 621,75 €	1 621,75 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €



Olivier LAVENKA  
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 1er juillet 2026